



REPUBLIQUE DU NIGER

Millennium Challenge Account-Niger (MCA-NIGER)

NOTIFICATION N°78/05-2023/PCA

RESOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

EN DATE DU 16 MAI 2023

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millenium Challenge Corporation ("MCC"), et le Gouvernement de la République du Niger (le "**Gouvernement**"), ont conclu un Accord de Don du Millenium Challenge en date du 29 juillet 2016 (le "**Compact**") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement ont conclu un Accord de mise en œuvre du programme en date du 29 juillet 2016 (le "**Accord de mise en œuvre du programme**") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement, par Décret N°2016-706/PRN, daté du 23 décembre 2016, a créé le MCA-Niger comme organisme de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact (le "**Décret**") ;

CONSIDÉRANT ENFIN que la dix-neuvième réunion Ordinaire du Conseil d'Administration en date du 16 mai 2023 a été régulièrement convoquée, et que le quorum a été dûment atteint conformément aux dispositions de la section 3.12 du Règlement Intérieur de MCA-Niger ;

PAR CONSÉQUENT, le Président du Conseil d'Administration notifie et atteste par la présente que le Conseil d'Administration après avoir adopté l'ordre du jour de la réunion, entendu les communications et les rapports présentés par le Directeur Général du MCA-Niger, examiné et discuté des documents mis à sa disposition, a **APPROUVÉ ET ADOPTÉ LES RÉOLUTIONS CI-APRÈS** :

RÉSOLUTION N°01 :

Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité de ses membres votants présents, les Procès-Verbaux de la dix-huitième réunion ordinaire tenue le 18 janvier 2023 et de la sixième réunion extraordinaire tenue le 05 avril 2023 ;

RÉSOLUTION N°02 :

Le Conseil d'Administration a pris acte de l'Avis Juridique Externe portant sur la création de l'Entité Post Compact et a recommandé de prendre attache avec le Ministère des Finances, afin qu'une proposition soit formulée et soumise au Gouvernement ;

RESOLUTION N°03 :

Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité de ses membres votants présents, l'Avenant n°03 à l'Accord d'Entité conclu entre le MCA-Niger et le Ministère de l'Agriculture.

- (a) Chaque membre du Conseil d'Administration a accusé réception dans les délais impartis de l'avis de convocation ainsi que des documents fournis aux membres du Comité Exécutif en vue de cette réunion du Conseil d'Administration ; et*
- (b) Les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général du MCA-Niger sont autorisés à élaborer et signer tout document et mener toute action en vue de mettre en œuvre les présentes Résolutions dans la limites de leurs compétences respectives*

A signé



Nom : Ibrahim SANI ABANI

Titre : Président du Conseil d'Administration*